

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté n° ..... en date du .....

**portant autorisation d'un débit de boissons temporaire dans une enceinte sportive en application de l'article L. 3335-4 (alinéa 3) du code de la santé publique**

**(modèle à adapter aux différentes situations)**

**Le Maire de** .....

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1 et L. 3335-4 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8 ;

VU le code du sport, et notamment son article L. 121-4 ;

VU le code du tourisme, et notamment sa section 2 du chapitre III du titre III du livre Ier ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 ..... du .... réglementant les débits de boissons dans le département de la Creuse ;

VU la demande présentée par ..... (SOIT l'association sportive agréée conformément à l'article L. 121-4 du code du sport, SOIT des organisateurs d'une manifestation à caractère agricole, SOIT des organisateurs d'une manifestation à caractère touristique au bénéfice des stations classées et des communes touristiques relevant de la section 2 du chapitre III du titre III du livre Ier du code du tourisme) en date du..... ;

**CONSIDÉRANT** que.....

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

SOIT : M... (nom, prénom, profession) demeurant à ...

SOIT : La société ... (nom) sise... (adresse du siège social) représentée par M/Mme (nom, prénom, profession et qualité) demeurant à ...

SOIT : L'association sportive agréée ... (nom) sise... (adresse) représentée par M/Mme (nom, prénom, profession et qualité au sein de l'association) demeurant à ...

est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons temporaire le ... OU du ... au ... à l'occasion de ... (intitulé ou toute précision sur la manifestation / la durée ne peut dépasser 48 heures) dans..... (à préciser : stades, dans les salles d'éducation physique, les gymnases et les établissements d'activités physiques et sportives).

### **ARTICLE 2 :**

Le débit de boissons temporaire sera soumis aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral n° 2016..... du ... (date) susvisé, à savoir **2 heures du matin**.

### **ARTICLE 3 :**

À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, **le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir**, sous quelque forme que ce soit, **que des boissons des groupes un et trois** définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

### **ARTICLE 4 :**

Madame / Monsieur le maire est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, notifié à l'exploitant demandant l'autorisation et adressé en copie à la préfecture ainsi qu'aux services de police ou de gendarmerie concernés.

Fait à ....., le

Le maire,